

ABONNEMENT

Un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7
Poste
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 16 MAI

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Amnistie pour les amis seuls

Quelqu'un a mis en avant cette idée d'ailleurs discutable, que la plus belle et la plus républicaine manière de fêter le centenaire de 1889 était de proclamer une amnistie. L'extrême-gauche a naturellement trouvé cette idée excellente. Puis tout-à-coup on s'est aperçu d'une chose très ennuyeuse, c'est que l'amnistie ne profitait pas seulement aux amis qui avaient eu des démêlés fâcheux avec la justice de leur pays, mais aussi aux adversaires condamnés et même à ceux qui ne l'étaient pas encore. Parmi ceux-ci se trouvent notamment M. Gilly et M. Boulanger. C'était grave.

Qu'a-t-on imaginé alors? C'est de proposer un système dont la commission parlementaire a entendu l'indiquer l'exposé et qu'elle a paru goûter fort. M. Pellétan, dans la Justice, en exposa la philosophie en ces termes : « La République n'a guère exercé de répressions politiques. La première qu'elle ait à poursuivre est encore pendante, et, par conséquent, en dehors des débats d'amnistie. Mais les conflits économiques et sociaux, ouverts dans le monde entier, ont fait des victimes dans tous les pays. Que la France de 1889 prenne à cet égard les plus larges mesures d'oubli! Personne ne lui reprochera d'avoir été trop clément. »

Ainsi il s'agit de n'amnistier que les « victimes » des conflits économiques et sociaux, mais on laissera en dehors les faits d'ordre purement politiques — c'est-à-dire hostiles au régime républicain — et surtout les faits sur lesquels la justice n'a pu encore se prononcer. On voit tout de suite qu'il est des lors beaucoup plus avantageux d'être condamné que d'être prévenu. Dans le premier cas on vous fait grâce, dans le second non, et on est moins sévère pour le crime reconnu que pour la simple présomption de faute.

Cela se voit tout de suite, écrivons-nous, mais même après une longue méditation, cela ne se justifie point. C'est peut-être de la justice républicaine, mais ce n'est certainement point de l'équité.

Ajoutons que M. Camille Pellétan a expliqué en outre à la commission qu'il attendait à très bref délai l'avis définitif des trois ministres intéressés. Indépendamment du ministre de la justice, il est nécessaire que le ministre de la guerre et celui des finances s'entendent avec la commission, le premier sur les insoumis, le second sur les condamnés pour contraventions et faits de fraude.

Ainsi c'est bien clair. L'amnistie pour les amis ; pas d'amnistie pour les adversaires ; l'amnistie pour les condamnés ; les poursuites pour les prévenus. Tout cela est fort simple.

ERNEST BAUDOIN.

INFORMATIONS

PROROGATION DES CHAMBRES

Certains hommes politiques, appartenant au groupe opportuniste, avaient l'intention, d'accord avec le cabinet, de proroger les Chambres

jusqu'en 1890. On raconte aujourd'hui que c'est M. Sabatier qui est chargé de déposer cette proposition. M. Sabatier a déclaré que, dans son projet, il prorogerait la session sans proroger le mandat de député. Voilà une subtilité que le pays acceptera difficilement.

On commente beaucoup l'interruption faite avant-hier à la Chambre par M. Ferry, qui désire prendre part à la discussion du budget.

M. Ferry se proposerait de se refaire une popularité parlementaire en criant : sus aux cléricaux! à propos du budget de l'instruction publique. Mais des amis prudents, lui font observer que les lois scolaires ont été mal accueillies par les populations, et qu'à la veille des élections il n'est guère opportun de glorifier des lois blessant la conscience et la liberté des électeurs.

Mardi, des placards portant : A bas les voleurs! ont été affichés sur divers points de Paris, notamment autour de la Chambre des députés, du Palais du Luxembourg, sur le socle du monument de Gambetta et sur la porte du domicile de M. Ferry et de plusieurs sénateurs et députés. La police les a déchirés, mais le cabinet a jugé nécessaire de consigner les troupes et de renforcer les postes de gardiens de la paix.

Certaines précautions — bien superflues — avaient été prises aussi à propos de la visite de M. Carnot à l'Exposition de l'Esplanade des Invalides.

Voici les projets de loi concernant les ouvriers et auxquels la Chambre consacra ses séances du vendredi :

1° Loi relative aux atteintes portées à l'exercice des droits reconnus par la loi du 21 mars 1884 aux syndicats professionnels de patrons et ouvriers ;

2° Loi relative aux délégués mineurs ;

3° Lois sur les Caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs ;

4° Loi sur les sociétés coopératives de consommation et sur le contrat de participation aux bénéfices ;

5° Loi sur les sociétés de secours mutuels ;

6° Loi relative au placement des employés et ouvriers ;

7° Loi sur l'insaisissabilité et l'incessibilité des salaires ouvriers.

ENCORE DES FÊTES!

Les républicains n'ont pas épuisé, à leur dire, tous les moyens de jeter de la poudre aux yeux des populations.

Ils veulent absolument organiser de nouvelles fêtes et même faire décréter comme nationales celles qu'ils ont l'intention d'établir. Ils demandent qu'on se réjouisse, quand même on n'en aurait pas envie.

M. Mesureau a déposé à la Chambre une proposition dans ce sens. La Commission nommée pour l'examiner l'a repoussée.

Ils espèrent que la Chambre sera plus large. Plusieurs fêtes sont, en effet, projetées : celle du 10 juin pour la translation au Panthéon des restes de Carnot, Marceau et Baudin ; celle de la distribution des récompenses aux exposants. En outre on parle d'organiser une fête

soit pour célébrer le centenaire du serment du Jeu de Paume, soit pour rappeler, par une cérémonie analogue, la Fédération de 1789.

LA CANDIDATURE OFFICIELLE

M. Michelin a déposé sur le bureau de la Chambre la proposition suivante :

« La candidature officielle est prohibée. Il est interdit, en conséquence, à tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire de patroner aucun des candidats ou d'exercer une pression électorale quelconque sous peine de déchéance des droits politiques et d'une amende de cent à deux mille francs. »

Parions que ce projet sera repoussé!

UNE TOMBOLA

Toujours la loterie!

L'administration va organiser une grande tombola de l'Exposition, qui comprendra 45 millions de billets à 1 franc. Les lots, qui seront achetés exclusivement parmi les objets exposés, s'élèveront à un total de 7,500,000 francs. Le surplus, déduction faite des frais généraux de la tombola, que l'on estime à 2 millions, servira à payer les frais des délégations ouvrières, agricoles et industrielles qui seront admises à visiter l'Exposition.

IL NE FAUT JURER DE RIEN

Ce n'est pas sans de vives appréhensions que tous les groupes républicains vont rentrer les membres des Chambres dans leurs palais respectifs.

Le Siècle donne des conseils pratiques : surtout, leur dit-il, votez le budget, le plus tôt possible.

« Personne ne peut dire quelle Chambre sera élue en octobre.

» Il est fort vraisemblable que la nouvelle assemblée sera en grande majorité républicaine, mais le suffrage universel a de tels caprices qu'il ne faut jurer de rien. »

Ces paroles ne reflètent pas la plus ardente confiance.

Les rédacteurs du Siècle ont peut-être encore l'espérance, mais certainement ils ont perdu la foi.

UN JUGEMENT

Le tribunal de police de Bow-Street (Angleterre) a décidé le renvoi devant les assises de l'éditeur Yretelly et de plusieurs libraires, pour vente d'ouvrages obscènes, particulièrement des œuvres de Zola et de « Crime d'amour » de Bourget.

Le juge a déclaré qu'il n'avait jamais, de toute sa vie, rien lu de plus démoralisant.

VICTOR HUGO EXPLOITÉ

On vient d'ouvrir la maison de Victor Hugo, transformée en musée.

L'Estafette rapporte que, dans une vitrine, sur un bout de papier à copie, sont piquées six plumes d'oie usées, avec cette mention écrite de la main de l'auteur : Plumes des Misérables. — A côté, une mèche de cheveux châtains grisonnant un peu. — Mes cheveux, 6 juillet 1858. — Puis une dent, arrachée le

11 août 1871. — La courroie qui portait le manuscrit des Misérables. — La casquette avec laquelle j'ai quitté Paris après le coup d'État. — C'est une méchante casquette de drap, toute sale, et dont la visière, autrefois vernie, est tout le long brisée.

Ses cheveux !
Sa dent !
Sa casquette !
La casquette de ce poseur ne vaut pas la casquette du père Bugeaud.

CE QU'IL FAUDRA PAYER

Beaucoup de visiteurs s'imaginent qu'une fois leur entrée payée à l'Exposition, ils ont la liberté de tout visiter sans bourse délier.

Voici la liste des spectacles et plaisirs divers auxquels le simple ticket ne donne pas droit d'entrée :

Exposition des Aquarellistes... 0 50
— des Pastellistes... 0 50
— du Globe terrestre... 4 »
Le Pavillon de la Mer... 0 25
Panorama de Tout Paris... »

Exposition de la Compagnie transatlantique :

Rez-de-chaussée : Diorama maritime... 0 50
Premier étage : Panorama de la rade du Havre... 0 50
Kampong japonais... 0 50
Le Palais des Enfants

De dix heures du matin à six heures du soir... 0 50
De six heures à onze heures du soir... 4 »

Théâtre annamite, prix divers, jusqu'à... 2 50
Les concerts tunisiens et algériens, où les prix varient avec les places occupées.

L'entrée ne coûte, il est vrai, que un franc, mais une fois entré, vous aurez encore une dizaine de francs à déboursier si vous voulez voir ce que renferme l'enceinte de l'Exposition, sans parler de l'ascension à la tour Eiffel! Jamais il n'aura fallu tant d'argent pour visiter une exposition.

LES GRÈVES EN ALLEMAGNE

Breslau, 15 mai.

Les mineurs de Hermsdorf se sont mis en grève.

Cologne, 15 mai.

Toutes les troupes du 7^e corps d'armée seront concentrées dans les régions de la grève.

La grève des mineurs de Westphalie s'est propagée dans les houillères de la Silésie.

A Waldenbourg, les mineurs se sont mis en grève.

Berlin, 15 mai.

Dans une réunion de socialistes qui vient d'avoir lieu dans le quartier Moabit, un des orateurs s'est exprimé en ces termes :

« Depuis des années, nous travaillons pour préparer et assurer le triomphe des droits du peuple. Il me semble que ce moment n'est pas éloigné.

» Les grèves n'ont pas besoin d'être provoquées. Elles naissent spontanément d'une situation que les hommes politiques de l'Allemagne et les événements ont créés.

» Au fond, les revendications des grévistes et des socialistes sont à peu près les mêmes. Quoi que fasse le gouvernement, le mouvement social ne saurait être enravé et le triomphe des idées démocratiques, dans un avenir prochain, est maintenant assuré. »

Berlin, 15 mai.

Encore une conséquence des grèves de la Westphalie et de la Silésie, conséquence que le ministre de la guerre n'avait pas prévue.

Les grandes manufactures et fonderies de Magdebourg et d'Erfurth ont dû, pour manque de charbon, interrompre une grande partie des travaux commencés.

En ce moment, sept fourneaux sont éteints.

Cette interruption du travail préoccupe vivement les autorités militaires, paraît-il. Les fonderies et manufactures de Magdebourg et d'Erfurth sont principalement chargées du matériel destiné aux nouvelles défenses de l'Alsace-Lorraine.

Encore quelques jours de grève et le charbon manquera complètement dans ces fonderies si importantes.

De nombreuses dépêches de toutes les régions d'Allemagne prouvent que ce mouvement gréviste est général dans tout l'empire germanique.

C'est leur tour d'être tourmenté par les anarchistes qu'ils ont entretenus et favorisés chez nous.

NOUVELLES MILITAIRES

M. le général de division Bignon, nouvellement promu, est nommé inspecteur général du 5^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie (brigades de cavalerie des 14^e, 15^e et 16^e corps d'armée), à Marseille.

LES CHEVAUX D'OFFICIERS

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Les officiers de cavalerie voudraient bien être fixés sur le point exact auquel la robe d'un cheval est trouvée de nuance trop claire pour servir de monture à un officier. »

» On nous cite le fait suivant :

» L'année dernière, pendant l'inspection générale passée au 2^e dragons, à Chartres, par le général Goybet, celui-ci donna à un capitaine l'ordre de se défaire comme monture d'un excellent cheval rouan un peu clair, sous prétexte que cette robe n'était pas assez foncée pour un officier. Le cheval fut donc remis dans le rang et le capitaine choisit une autre monture. Mais peu après, le général Grosjean, commandant la 4^e brigade de cavalerie, qui connaissait les qualités du cheval rouan clair, le prit dans ses écuries, et s'en sert dans toutes les occasions ; il le montait à la revue passée le 12 mai.

» Si le cheval dont il s'agit n'était pas bon

pour un capitaine, il doit l'être encore moins pour un officier général.

» La question, nous le répétons, a besoin d'être complètement élucidée par la 2^e Direction. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

REVUE DES BRIGADES DE GENDARMERIE DE
L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Demain matin, le colonel Mercier passera en revue, à Saumur, toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement.

Par décision ministérielle du 9 mai, M. le général de brigade Delorme, adjoint à l'inspecteur général permanent des remotes, membre des comités techniques de la cavalerie et de l'intendance, est délégué pour procéder, cette année, à l'inspection générale de l'annexe de remonte d'Arles et des établissements hippiques d'Algérie et de Tunisie.

ACCIDENT A LA GARE D'ORLÉANS

Un grave accident, causé par l'imprudence de la victime, est arrivé hier soir, vers 8 heures, à Saumur, gare d'Orléans.

M. Louis Héralut était occupé, avec plusieurs camarades, à pousser des wagons de marchandises. En passant entre les deux wagons pour les accrocher, les tampons l'ont serré au milieu du corps, en lui écrasant le foie.

Le pauvre homme n'a vécu qu'une demi-heure. Un médecin, arrivé aussitôt, lui a donné tous les soins nécessaires, mais inutilement ; Héralut a rendu le dernier soupir entre ses mains.

Il laisse une femme et trois enfants en bas âge.

L'APPEL DES RÉSERVISTES

On vient d'arrêter définitivement les dispositions relatives à l'appel en 1889 des réservistes appartenant aux classes 1880 et 1882, cavalerie exceptée, et de ceux qui, faisant partie des classes 1876 et 1877, doivent être convoqués dans la cavalerie territoriale.

Du 28 août au 31 septembre seront réunis les réservistes exercés de l'infanterie et des chasseurs à pied ainsi que tous les réservistes des zouaves, tirailleurs algériens, sapeurs-pompiers, de l'artillerie de forteresse, du génie et des ouvriers militaires de chemins de fer.

Les sous-officiers d'infanterie désignés pour l'emploi de chefs du service des munitions et qui ne prendront part à aucune manœuvre seront appelés pendant vingt-cinq jours à partir du 23 août dans un régiment d'artillerie qu'indiquera le général commandant le corps d'armée.

La durée de la période d'instruction est réduite pour tout le monde à vingt-cinq jours. Les réservistes non exercés de l'infanterie de ligne et des chasseurs à pied seront convoqués du 7 au 31 octobre. Ceux de la gendarmerie, du 2 au 11 septembre ; ceux de l'artillerie de campagne, des pontonniers et des sapeurs-conducteurs seront appelés en deux catégories : la première allant du 30 septembre au 21 octobre et comprenant la classe 1880 ; la seconde commençant le 28 octobre pour finir le 21 novembre et comprenant la classe 1882.

La cavalerie territoriale, dont les escadrons impairs seront seuls réunis, sera exercée du 7 au 19 octobre inclus. Les gradés (sous-officiers et brigadiers) seront convoqués pour le 5 octobre.

Les réservistes de toutes armes qui exercent la profession de tailleur ou de cordonnier seront appelés à des époques variables.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES
TÉLÉGRAPHES

Un concours pour l'emploi de commis auxiliaire des Postes et des Télégraphes aura lieu prochainement au siège de la Direction, à Angers.

L'examen comprend trois épreuves : dictée, arithmétique élémentaire (jusques et y compris le système métrique), la géographie générale.

Les jeunes gens, âgés de 16 ans au moins, qui désirent concourir, sont priés d'adresser leurs demandes à M. le Directeur des Postes et des Télégraphes du département.

LE CERTIFICAT D'ÉTUDES

Il n'est pas étonnant que la manie du diplôme produise les ravages que l'on signale, puisqu'on travaille à l'inculquer aux enfants dès qu'ils rentrent à l'école primaire.

A peine savent-ils lire et écrire, qu'on leur parle du *certificat d'études* et qu'on exalte à leurs yeux le prestige de ce premier diplôme, qui leur permettra tout au plus de devenir gratte-papier, clercs d'huissier ou petits grooms de quelque administration ou de quelque mairie.

Il n'y a qu'une voix aujourd'hui, dans l'enseignement public et privé, pour proclamer que le *certificat d'études* a faussé le caractère de l'instruction populaire et qu'il menace de le détruire complètement.

La *Tribune des instituteurs et institutrices*, journal tout dévoué pourtant aux idées de MM. Jules Ferry et Paul Bert et à l'esprit des nouvelles lois scolaires, mène une vigoureuse campagne contre le *certificat d'études*. Ce sont des instituteurs qui, de divers points de la France, lui envoient leurs observations et leurs doléances. Elles sont tristement instructives.

Ainsi dans cette publication nous trouvons plusieurs lettres qui ne font que confirmer les

faits établis par un grand nombre d'autres publiées antérieurement.

Les maîtres, que leurs supérieurs et les familles n'apprécient qu'en raison des succès de leurs élèves aux examens, se surmènent et surmènent les quelques enfants qu'ils jugent capables de réussir. Le reste de la classe est sacrifié ; on fait litière des programmes et des circulaires officielles, et les écoles que le nombre des certificats obtenus font considérer comme les meilleures, sont souvent les plus mal tenues et celles d'où les élèves sortent avec le moins d'instruction.

Un autre instituteur écrit : « Ces préparations hâtives, chauffées à blanc, tuent les maîtres et ne font que de petits orgueilleux qui, six mois après l'examen, ont presque tout oublié ce qu'ils avaient appris : ils sont déjà et seront à l'avenir la digne récompense des maîtres qui leur donnent l'instruction sans mesure et sans frein. Ils seront en tout cas une arme terrible entre les mains des adversaires de l'enseignement laïque. »

C'est bien notre conclusion.

DRÔLES D'AUTEUR

Le tribunal civil de Chinon, jugeant correctionnellement, dans son audience du 9 mai, a condamné un cafetier du canton de Bourgueil à 16 fr. d'amende, 25 fr. de dommages-intérêts et aux dépens, pour avoir fait exécuter publiquement dans son établissement, sans l'autorisation préalable du représentant de la Société des auteurs et compositeurs de musique, des œuvres appartenant au répertoire de cette Société.

LA PROTECTION DES VINS

Voici la pétition adressée par les viticulteurs de la Loire-Inférieure à MM. les membres du Sénat et de la Chambre des députés :

« Les soussignés, considérant que la falsification des vins et la vente des produits artificiels auxquels on donne très improprement leur nom, portent un grave préjudice au commerce honnête et à la production viticole de notre département ;

» Quelle avidité dans les mauvaises années le prix du vin naturel — sans aucun avantage pour le consommateur et pour le petit débitant — et qu'elle en rend la vente très difficile, si non impossible, dans les années d'abondance, comme nous le constatons malheureusement aujourd'hui ;

» Que cette fabrication présente un autre, et les plus évidents périls pour la santé publique et ne mériterait plus d'autre nom — si on ne se hâtaient de la réprimer avec énergie — que celui d'*empoisonnement légal des classes laborieuses* et peu fortunées ;

» Demandons instamment aux pouvoirs publics de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le nom de vin soit désormais

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE III

(Suite)

David demeurait surpris. Il n'avait eu, avec l'infirme, que des relations banales : les relations de deux habitués de la même maison. Souvent il avait rencontré le petit bossu montant les étages, et s'arrêtant à la porte de l'organiste. Alors, ils avaient échangé un salut. C'était tout. Que voulait donc ce nouveau venu ? Qui était-il ?

Et les yeux expressifs de Broze semblaient demander un nom. Le difforme comprit la muette interrogation.

— Je me nomme André Leroy, dit-il, et je viens à vous avec des sentiments de bonne confraternité. Vous chantez ; moi, je rime. C'est tout un. L'art est notre maître. J'ai su, par M^{lle} Liéber, que pour vous la vie était dure. Eh bien ! voulez-vous de mon aide modeste... ? Oh ! bien modeste, allez.

Dans cette ouverture, un mot avait surtout frappé David : M^{lle} Liéber !... Gabrielle s'occupait donc de lui !... Comment avait-elle appris ses privations ?

Et il se rappelait un regard de la jeune fille, alors qu'un jour, harassé, découragé, bien malheureux, il l'avait rencontrée au jardin du Luxembourg. Que ce regard avait différé de celui de la belle Charmette ! Rue de la Paix, les yeux de M^{lle} van Ritten avaient dit : *Raillerie*. Dans le jardin blanc de neige, ceux de Gabrielle : *Compassion*.

André Leroy continuait :

— Oui, une aide bien modeste... Moi aussi, dans le silence des longues soirées, je travaille à une œuvre chérie, à un poème *La Famille* !...

Mais David l'interrompant :

— Et comment se peut-il que M^{lle} Liéber ait appris la situation un peu, mais très momentanément, difficile en laquelle je me trouve ?

Le poète répondit simplement :

— Je ne sais... Comme le bon ange, qui est à notre droite, M^{lle} Gabrielle a l'intuition qu'on souffre.

— Et vous m'êtes envoyé par elle ?

Le visage pâle d'André Leroy se couvrit de rougeur, ses yeux tristes s'animaient :

— Non, non... Jamais elle n'a prononcé votre nom ; mais la petite Hermine vous guetait du balcon. Elle disait votre tristesse, votre abattement ; et tandis que parlait l'enfant, sur le visage de M^{lle} Liéber, je lisais que si l'on venait à vous elle en serait heureuse... Et me voilà !

Puis, brusquement, prenant la main de David, la serrant avec chaleur :

— Pourquoi rougir, mon cher confrère ? Est-ce que j'ignore combien les commencements sont difficiles ! Et tous, mon Dieu, tous passent par ce creuset. C'est là que le talent s'affirme. Eh bien ! je vous le disais : je travaille à une œuvre chérie ; mais les poèmes, hélas ! ne font pas vivre. Le journalisme et la copie me donnent le pain. Je transcris des rôles pour les acteurs ; et, au journal, sous le pseudonyme d'Amaury de Saint-Gilbert, je fais de la chronique élégante.

Malgré ses tristes préoccupations, David ne put réprimer un très léger sourire ; André Leroy le saisit :

— Oui, c'est étrange, n'est-ce pas, reprit-il avec un accent un peu railleur, un peu navré ;

mais le bossu reste à l'ombre sous les toits...

Puis, retrouvant son sympathique sourire :

— La rouille y est prise. Elle est éblouie par les feux d'artifice que, du haut de sa cité aérienne, lance la plume du bel Amaury. Dieu ! qu'on serait surpris, au fond des châteaux où arrive notre sport, si l'on apprenait, un jour, que le baron de Saint-Gilbert, qui, sans cesse parle des *five o'clock* de la comtesse de D..., des réceptions grand genre de la marquise de C..., n'est qu'un pauvre difforme, bâti comme Triboulet... Mais un difforme qui a bon cœur, mon ami, et qui voudrait vous aider à sortir de l'impasse où vous êtes.

Et les yeux d'André, en se levant sur ceux de David, étaient si expressifs, si beaux, qu'ils faisaient oublier la tournure burlesque du pauvre garçon.

Le poète continua, la voix très posée, très sérieuse :

— Mes rôles à transcrire sont trop nombreux ; les articles à composer affluent. Vous êtes musicien, c'est vrai, mais vous avez aussi de l'imagination, la plume facile, je n'en doute pas. Si vous le désirez, je pourrai vous fournir de la chronique théâtrale ; puis, ensemble, nous ferons de la copie à vingt centimes la

exclusivement réservé aux produits naturels de la vigne, et que la composition des imitations et mixtures soit toujours déclarée par les vendeurs et qualifiée d'un nom spécial, après avoir été strictement contrôlée par l'administration. »

Nous ne saurions trop engager nos compatriotes à imiter l'exemple qui leur est donné par leurs voisins de la Loire-Inférieure. La concurrence déloyale faite aux vins naturels par les vins fabriqués artificiellement est, à ce moment, une cause de ruine pour les vigneron de notre département. Il est bon de le dénoncer au gouvernement qui ne paraît pas s'en apercevoir.

ANGERS. — Un suicide a eu lieu mardi, vers 3 heures, au n° 12 de la rue Saint-Georges.

Là, habitant avec son père et sa mère, la jeune Bourreau (Denise), âgée de dix-neuf ans. Cette pauvre fille à la tête pleine d'idées romantiques lisait beaucoup et travaillait peu.

Avant-hier matin elle déjeuna comme à l'ordinaire, en compagnie de ses parents, sans manifester la moindre intention de suicide.

Vers trois heures, sa mère remarquant l'absence de sa fille la chercha vainement pendant quelques instants, puis elle essaya d'ouvrir une petite pièce. La porte résista. Aussitôt la femme Bourreau appela son mari qui travaillait au troisième. M. Bourreau fit sauter la serrure avec un ciseau. Quant il ouvrit, il aperçut sa fille étendue sans vie sur un lit d'enfant; aux pieds se voyait un réchaud plein de charbon qui brûlait. Toutes les issues étaient hermétiquement fermées.

Aussitôt il prit le cadavre encore chaud et le transporta chez lui. On courut chercher des médecins de divers côtés, mais on ne put malheureusement en trouver un seul. Un pharmacien se rendit alors auprès de la pauvre fille, mais ses efforts pour la ramener à la vie furent inutiles. Comme il retournait chez lui, il rencontra M. le docteur Dezanneau qui s'empressa de se rendre au n° 12 de la rue Saint-Georges.

Mais deux heures s'étaient déjà écoulées depuis la découverte du suicide. Aussi le médecin essayait-il vainement d'exciter la sensibilité à l'aide de l'électricité, le cadavre resta immobile. M. Dezanneau a déclaré que le sang était déjà décomposé sous l'influence de l'acide carbonique.

M. WILSON RENTRE EN SCÈNE
Dimanche dernier, un grand banquet avait lieu à Montreuil, pour l'inauguration du chemin de fer départemental de Ligué à Montreuil-sor. — M. Wilson y avait été invité, et il en a profité pour prononcer un grand discours et pour poser sa candidature législative dans l'arrondissement de Loches.

page, prix modeste. En travaillant comme un malheureux au bûche, c'est tout juste du pain. Vous ferez comme moi : le jour, à la copie bête, la nuit, au travail adoré. On s'use à ce rude métier; mais on accomplit un difficile problème : vivre double.
David, très ému, ne pouvait répondre. Le travail offert, c'était la vie... la vie pendant quelques mois, le temps de trouver un éditeur pour ses symphonies, d'acquiescer un public enthousiaste... O Providence!

Il regardait les yeux d'André Leroy, ces yeux limpides où se reflétait la franchise; ce grand front plein de rêves poétiques; ces lèvres au sourire triste, qui dévoilait les souffrances intimes du pauvre être au cœur ardent sous l'enveloppe ridicule.

La main du poète posait discrètement sur la petite table, un rouleau de copies et deux pièces d'or; puis, cherchant ses mots, comme pour une chose très difficile à dire : — C'est le travail de la semaine, et (Dieu lui pardonne ce charmant mensonge) il ajouta :

— Toujours on nous donne, d'avance, nos honoraires. Allons, au revoir, cher confrère. Bon courage.

Comme il n'y avait là que des Wilsonniens, il a naturellement été acclamé.

DESTRUCTION DES VERS BLANCS

Le hanelonnage est le moyen le plus généralement pratiqué pour combattre le fléau des vers blancs; mais ce procédé présente plusieurs inconvénients; il ne peut être utilement pratiqué qu'à la condition d'opérer sur une grande surface, par exemple sur l'étendue d'une commune; et son efficacité, indiscutable en théorie, n'est pas absolument certaine en pratique et surtout ne produit pas des résultats nettement apparents.

Il arrive, en effet, très souvent, que les vers blancs disparaissent brusquement et complètement, par suite des circonstances atmosphériques, de sorte que les communes qui n'ont rien fait pour détruire les hannetons sont aussi bien débarrassées des vers blancs que celles qui ont pratiqué le hanelonnage avec beaucoup de soin.

On a eu, il y a quelques années, la pensée d'appliquer à la destruction des vers blancs un moyen analogue à celui que l'on emploie avec succès contre le phylloxéra, et l'expérience a pleinement réussi.

Il s'agit d'introduire dans le sol une petite quantité de benzine qui, en s'évaporant, fait périr tous les vers blancs qui se trouvent dans le voisinage. On y parvient au moyen d'un tube en fer creux, très solide, terminé en pointe à son extrémité inférieure et muni d'un réservoir à benzine.

Le tube est enfoncé dans le sol à la profondeur voulue, et, au moyen d'un mécanisme spécial, fait tomber la quantité de benzine convenable, 2 ou 3 grammes; puis il avance de deux pas et recommence la même opération jusqu'à ce qu'il ait parcouru tout le champ.

Pour la destruction du phylloxéra, on emploie le sulfure de carbone, mais la benzine paraît plus efficace pour la destruction des vers blancs. Ce procédé n'entraîne pas une dépense d'une trentaine de francs par hectare; c'est un peu cher, mais en revanche le résultat est certain et complet; on n'opère point au hasard, mais seulement au moment du besoin.

Dès qu'on aperçoit que les vers blancs commencent à causer du dommage, on peut employer le procédé sur une petite étendue, comme un demi-hectare ou même moins; et lorsqu'on a bien constaté que les dommages ont cessé dans la partie opérée, tandis qu'ils continuent dans le reste du champ, le cultivateur peut choisir sa connaissance de cause entre le parti de détruire les vers blancs et celui de laisser les vers blancs détruire sa récolte.

Merci, s'écria David. Oh ! merci... Pourquoi me remercier? interrompit brusquement le sauveur, pour moi? Obliger, c'est un plaisir. D'ailleurs, M^{lle} Liéber m'a prouvé d'être venue elle me sourira peut-être en me disant : « C'est bien ! » Et quand elle sourit, voyez-vous, il n'y a pas, sur terre, de meilleure récompense.

Ah, baissant la voix comme lorsqu'on veut pénétrer un secret, David Broze interrogea : — Cette jeune fille vous est donc bien chère ?

Le poète se mit à rire. Il rira d'autant plus gaiement qu'il voulait souffrir une atroce souffrance. — Moi, aimer Gabrielle!... M^{lle} Liéber, je veux dire, moi qui ne pourrais être que le digne compagnon d'une fée Carabosse... Vous plaisantez-moi à l'excès. Non, non, je ne l'aime pas; j'en ai pas une telle audace; mais j'admire comme on admire la Bonne, la Charité, la Piété. Elle me dit, par son exemple :

— Chassez l'égoïsme.
Et je m'efforce de chasser toute préoccupation personnelle. Elle me dit encore : — Soyez résigné.

HEUREUX DÉPARTEMENT

Les assises de la Haute-Saône qui devaient s'ouvrir cette semaine à Vesoul, n'auront pas lieu.

Par suite d'une circonstance heureuse, aucune affaire n'est inscrite au rôle de cette session.

Nous constatons avec un amer regret que pareil fait ne se produit jamais dans notre département.

Les amis
— Tu es allée à l'Exposition avec Barthe?
— Hélas!
— Elle m'a dit que tout ce qu'elle y a vu est affreux.
— Je le crois bien ! elle s'est arrêtée tout le temps devant les glaces !

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 mai 1889.
Les bonnes tendances persistent sur le marché des rentes françaises. Le 3 0/0 finit à 87.70; le 4 1/2 0/0 s'arrête à 105.60.
Le Crédit Foncier s'est négocié de 1,348 à 1,350. Les obligations foncières et communales ont été l'objet d'achats suivis au comptant; elles finiront par atteindre un jour ou l'autre les cours de parité avec les titres similaires de la ville de Paris.

La Société Générale est solidement établie à 465.
La Banque d'Escompte s'échange avec beaucoup d'activité à 542.50.

La Banque de Paris est cotée 767. La Société de Dépôts et Comptes Courants vaut 597.50. Le Crédit Comptais est ferme à 695.
La maison de Rothschild frères ouvre de nouveau ses guichets le vendredi 24 mai courant à un emprunt de conversion russe.

Cet emprunt au capital nominal de 211 millions 992,000 fr., est exclusivement destiné à la conversion et au remboursement du solde des emprunts 5 0/0, non convertis de 1870, 1872, 1873 et 1884. L'émission se fera au prix de 457.50 (ramené à 455.75 pour les libérations anticipées) par obligation de 500 fr. rapportant 20 fr. d'intérêt annuel remboursable au pair en 84 ans. Les titres des emprunts appelés à la conversion sont acceptés en paiement et donnent un droit d'indemnité.

La souscription aux Bons Hypothécaires Trévins s'annonce bien. Le public souscrit avec empressement à ce titre qui indépendamment d'un revenu de 3 0/0 est remboursable au triple de son prix d'émission.

Le Panama est très soutenu à 63.
Les obligations des chemins Economiques s'inscrivent à 380.

La santé c'est le bonheur

Saint Gilles Vieux-Marché (Côtes-du-Nord), le 2 septembre 1888. — Depuis longtemps, je souffrais de maux d'estomac et de battements de cœur; je n'avais pas d'appétit; une boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50 m'a rendu une santé parfaite. L'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre.
(Signature légalisée.) RHOIX.

M. DEMERCIER, dentiste du Crématorium militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue

Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR
19, rue du Marché-Noir
Conversion et Emprunt Russe

Les Emprunts russes 0/0, 1870, 1872, 1873 et 1884 étant appelés au remboursement ou à la conversion le 24 courant, l'agence reçoit dès à présent, sans frais :
1° Les titres destinés à la conversion;
2° Les souscriptions au nouvel emprunt.

SANTÉ VAUT MIEUX QUE RICHESSE

Que le cerveau, l'estomac et les intestins soient toujours libres, dégagés. Pour cela, avez recours aux Pilules Gicquel, remède le plus efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Vous éviterez ainsi, maux de tête, maux de cœur, maux d'estomac, migraines, étourdissements, congestions. Très utiles aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les Pilules Gicquel, à 1 fr. 50 la boîte.

Conseils aux malades

Ne prenez plus de médicaments. Adressez-vous à la Dynamodermie qui vous guérira sans aucune pratique interne, sans vous abîmer l'estomac et surtout sans vous intoxiquer. Les paralysies les plus anciennes sont guéries en 30 nuits, pendant le sommeil. L'asthme, la toux, les rhumes, l'écoulement nasal, l'épilepsie, les congestions, la constipation, et toutes les maladies nerveuses; cèdent à 30 nuits d'application. Demandez à l'Institut Dynamodermique, 7, rue Godot de Mauroy, à Paris, sa brochure franco, faites-vous traiter par correspondance et évitez surtout les contre-façons déguisées de certains instituteurs que les succès de la Dynamodermie ont fait surgir de tous côtés, même à Paris.

LES FRÈRES MAHON

guérissent par un dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, au Cabinet d'Anatomie. Des Frères Mahon à Saumur, à la pharmacie PERLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 rue 180, rue Saint-Jean
P. ANDRIEU Successeur
Baisse de prix sur les liqueurs de marque.
Absinthe Perrot de Couvet, 4 fr. le litre
Vermouth Noël, 1 fr. 60 le litre
Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre
Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre
Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre
Eau-de-vie de Madras, très bonne qualité, 1 fr. 50 le litre
Eau-de-vie de l'Armagnac, 2 fr. le litre
Tous nos liquides sont vendus verre compris.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

unique dans une vie, car elles sont les supports sur lesquels se fonde la paix domestique.
Et tandis qu'André et sa sœur s'apaisaient de ce sourire affectueux et de cette chaude poignée de main que l'on donne à l'ami, David, tout seul dans sa chambre glacée, avait deoulés les feuillets apportés par le sinistre et capotait fiévreusement, peinant qu'un de hors le vent avait de sourdes plaintes et de longs gémissements.
(A suivre.)

Théâtre de Saumur

JEUDI 16 Mai 1889.
Avec le concours de M. MONTLOUIS, de l'Opéra, M^{lle} JEANNE DIAN, du Châtelet, M^{lle} E. FRANZONI, 1^{re} danseuse étoile de l'Alhambra de Londres.
MICHEL STROGOFF
Pièce à grand spectacle, en 5 actes et 15 tableaux, de MM. DENNERY et J. VERNY, auteurs du Tour du Monde.
Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

